



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°03

---

**Réunion du :** Lundi 09 Juillet 2018

---

**Présidence :** M. Karim ABED

---

**Présents :** MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI,

---

**Assiste :** M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

---

**Excusés (s):** M. Olivier GONCALVES.

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion de CRA du 04.07 (PV 02) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### DE LA DIRECTION DE LA LIGUE :

- Nous informant du décès et des obsèques de M. Georges CARLIN Secrétaire Général du District de COTE D'AZUR à NICE le vendredi 05.07  
La CRA présente ses sincères condoléances à la famille de M. CARLIN et s'associe au Comité Directeur du District de COTE D'AZUR.

### DE LA CFA :

- Mail en date du 05.7 relatif à l'envoi du PV de la réunion du 29.06 validant la liste des observateurs fédéraux pour la saison 2018/2019.
- Mail en date du 09.07 relatif à la transmission des annexes du PV 18 concernant les résultats de l'ensemble des examens des candidats F4 – FFE2 – FFU2 – JAF.

### DES ARBITRES:

- MEJRI Mohamed : mail en date du 05.07 relatif l'envoi de sa fiche et à sa disponibilité à compter du 10.08. Lu et pris note.
- JURADO Alexandre: mail en date du 09.07 relatif à sa nouvelle adresse effective à compter du 25.08. Lu et à noter de modifier cette adresse sur fiche informatisée.
- FALASCHI Dylan : mail en date du 09.07 relatif au port du maillot bleu d'échauffement avec le logo de la Ligue MEDITERRANEE lors du stage de rentrée du 26.08. En tant que candidat JAL, il ne l'a pas eu en dotation. Lu et pris note, une remise de ces maillots sera faite le jour du stage.
- BOGAERT Matthieu : mail en date du 09.07 relatif à la transmission des résultats d'échographie liés à sa situation de blessure lors des tests du 26.05.2018. Pris contact avec lui dès la réception de ces documents, en traitement. Prompt rétablissement pour le 26.08.
- ROUSSILLON Hervé: mail en date du 04.07 relatif à la remise à disposition de son District dans le cadre de sa catégorie FUTSAL LIGUE, Arbitre de District. Lu et pris note, une réponse sera apportée.
- CORTES Kévin : mail en date du 09.07 relatif à sa décision de repartir pour la saison 2018/2019 vers une candidature pour les épreuves d'admissibilité de la catégorie AAF3.

\*\*\*\*\*

## DECISION 3 - CRA DU 09/07/2018

### DISPARITION DE LA CATEGORIE ARBITRES R3 ET FUSION DES CATEGORIES R2 ET R3 :

- La CRA a décidé, qu'à compter de cette saison 2018/2019, afin de faire coïncider le nombre de catégories d'arbitres au nombre de niveau de championnats seniors R1 et R2 organisés par la Ligue MEDITERRANEE DE FOOTBALL, de ramener le **nombre de catégories d'arbitres à 2.** (hors Elite Régionale).
- En conséquence, la CRA a pris la décision dans sa séance du 09.07.2018 de supprimer la catégorie d'arbitres R3 par fusion des 2 catégories R2 et R3.
- Les Arbitres appartenant à ces 2 catégories seront réparties dans 3 groupes de manière homogène et les dénominations des **ex R3** seront renommés « **R2 non confirmés** » et les **R2** en titre deviendront des « **R2 confirmés** ».
- Afin de conserver une cohérence pour les désignations, le nombre de matchs effectué au centre sera en moyenne pour les Arbitres :
  - R2 Confirmés = 10 en R2

- R2 Non confirmés = 5 en R2
- Dans le cadre des accessions futures en fin de saison, l'ensemble des arbitres R2 devenant éligible à l'accès à la catégorie supérieure R1, la CRA a décidé d'harmoniser les exigences physiques de ces 2 catégories. Ces tests physiques seront mis en application dès le stage de rentrée du 26.08.2018 à FREJUS.
- Le Règlement Intérieur de la CRA est donc modifié pour l'ensemble des points impactés par cette décision.
- Le Règlement Intérieur de la CRA devra être validé par le COMITE DIRECTEUR DE LIGUE.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS CRA ET MAILS TRANSMIS AUX ARBITRES

### **GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DES ARBITRES ET DATES DE REPRISE DES CHAMPIONNATS ET COUPES**

- Mail qui sera envoyé à tous les Arbitres de Ligue dans le cadre de la gestion administrative des fiches de renouvellement et des dossiers médicaux, de l'adresse d'envoi de courrier par mail à la CRA. Soucieux de préparer au mieux cette nouvelle saison 2018 – 2019 qui s'ouvre déjà, nous travaillons afin de vous proposer rapidement une organisation qui réponde au mieux à vos attentes. Ainsi vous trouverez ci-après :
  - les informations nécessaires à la gestion administrative de votre intersaison
  - les informations liées à la préparation de vos premières désignations.

#### **Gestion administrative**

Vous recevrez prochainement d'autres informations sur le déroulé de la saison (programme de perfectionnement, annuaires, protocoles divers, stages etc...) ainsi que des informations plus spécifiques sur le fonctionnement souhaité (règlement intérieur, système de classifications, votre groupe, votre référent, etc...). Je vous rappelle également que ces documents vont être remis à jour sur votre espace MyFFF, qui sera le support de diffusion officiel pour toute la saison.

Avant que le protocole de communication vous soit présenté lors du Séminaire de rentrée, toutes vos communications doivent se faire sur l'adresse suivante :

[secretariat@mediterranee.fff.fr](mailto:secretariat@mediterranee.fff.fr) (A l'attention de la C.R.A)

Merci de mentionner vos NOM - PRENOM – N° de Licence et Objet du message (un point traité par mail).

Ces mails seront ensuite redirigés vers la personne concernée. Ce fonctionnement nous permettra une meilleure réactivité afin de vous apporter une réponse rapide et efficace.

Nouveauté cette saison, la fiche de renseignement est informatisé. Merci de bien vouloir la remplir via le lien ci-dessous. Cette démarche est indispensable afin de vous assurer un suivi optimal pour la saison à venir et permettra à la CRA de disposer d'éléments transposables directement en fichier informatique (à compléter même si vous l'avez déjà fait sur papier).

- **Fiche de renseignements.** Merci de bien vouloir la remplir avant le 27/07/2018.  
<https://goo.gl/forms/5hT1HuzrGLSYzIQh2>
- **Dossier médical** complet et renvoyé, scanné par mail à [secretariat@mediterranee.fff.fr](mailto:secretariat@mediterranee.fff.fr) (A l'attention du Médecin Régional, sous pli confidentiel) ou par voie postale à :  
Ligue Méditerranée de Football 390, Rue Denis Papin - Europole de L'Arbois - CS 40461 - 13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
- **Demande de licence** effectuée par votre club ou si vous êtes arbitre indépendant, envoyer une demande à Youri DANIELOU [ydanielou@mediterranee.fff.fr](mailto:ydanielou@mediterranee.fff.fr), qui vous enverra un bordereau.

#### **Désignations**

Vous aurez remarqué que la date de reprise a disparu de la Fiche de renseignements. **Il est donc impératif selon vos vacances ou vos disponibilités de compléter sur MyFFF, votre date de reprise voulue.** A défaut vous serez désigné, mais **uniquement si** votre dossier médical et votre licence sont en règle.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les dates de reprises des divers championnats et coupes :

- CDF 1erTOUR : 25-26/08/2018
- NAT2 : 11/08/2018
- NAT3 : 18/08/2018
- R1 & R2 : 09/09/2018
- U19/U17/U15 : 09/09/2018
- R1 FEM : 16/09/2018

Dès lors que vous n'êtes pas indisponible, vous êtes susceptible d'être désignés, merci donc de consulter régulièrement vos désignations.

\*\*\*\*\*

### POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES EN COURS AU 26.06.2018

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées.

- BOUSBA Amir : jusqu'au 30.06.2018.
- EL MEDDAH Djelloul : jusqu'au 29.06.2018
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.06.2018
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 29.07
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 30.06.2018
- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019

\*\*\*\*\*

### POINT SUR INDISPONIBILITES SE POURSUIVANT AU-DELA DU 01.07.2018

- ACHBIB Mimoune : jusqu'au 15.08 (personnelle)
- BELCADI Jules : jusqu'au 31.07 (professionnelle)
- BOUREAU Cyril : jusqu'au 01.08 (personnelle)
- CHILOTTI Sébastien ; jusqu'au 18.07 (professionnelle)
- DONADIO Julien : jusqu'au 30.08 (personnelle)
- FOURNIER Romy : jusqu'au 03.09 (professionnelle)
- MEJRI Mohamed : jusqu'au 10.08 (professionnelle)
- TALEB Ahmed : jusqu'au 15.07 (personnelle)

\*\*\*\*\*

### RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2017-2018

- Stage de rentrée des Arbitres de Ligue et des observateurs le DIMANCHE 26.08.2018 à FREJUS au centre AZUREVA avec déroulement des tests physiques le matin et réunion d'information l'après-midi avec les présentations relatives à l'organisation de la nouvelle CRA, la nouvelle organisation administrative et les modifications des lois du jeu.

\*\*\*\*\*

Les membres de la CRA sont mobilisés actuellement sur la mise en place de la nouvelle saison (fichiers, catégories, dossiers, observations et désignations pour tous les Arbitres de Ligue) et en fonction des nouvelles dispositions prises, sur la rédaction du nouveau Règlement Intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 18h30.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion le  
Mercredi 18 Juillet 2018**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**